



Allan, le 15/01/2024

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Vendredi 19 janvier 2024 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

ORDRE DU JOUR :

I. FINANCES

- 1/ Décision modificative n° 3 sur le budget de la Commune.
- 2/ Décision modificative n°3 sur le budget annexe de l'eau potable
- 3/ Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023) sur le budget de la commune.
- 4/ Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023) sur le budget annexe du service de l'eau.
- 5/ Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023) sur le budget annexe du vieil Allan

II. PERSONNEL

- 6/ Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- 7/ Détermination des autorisations spéciales d'absence à l'occasion de certains événements familiaux
- 8/ Adoption du plan de formation des agents 2024

III. ADMINISTRATION GENERALE

- 9/ Autorisation de signature d'une convention avec la société ORANGE relative au déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux ariens de communications électroniques- Quartier la Blachette.
- 10/ Autorisation de signature de la Convention avec le comité des fêtes dans le cadre du Festiv'Allan.
- 11/ Avis sur l'enquête publique relative à la modification du PLU de la Commune de Puygiron dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploitation et d'extension de carrière de roches massives par la société SAS ROFFAT.
- 12/ Avis sur la procédure de modification n°2 du PLU concernant la modification de la zone UI dite « zone d'activité économique » dite des Eoliennes de la Commune de Malataverne.

Questions diverses :

- Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- Discussion autour de l'identification de zones d'accélération des énergies renouvelables.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

**Le Maire,
Yves COURBIS**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Courbis', is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains some illegible text, likely the name of the municipality and the title of the Mayor.